

# PFAS: quelles actions possibles sur les territoires?

Webinaire France Urbaine - Le 11/01/2024

# Présentation de Générations Futures

## Analyser et documenter l'exposition des milieux aux PFAS



Jun  
2021



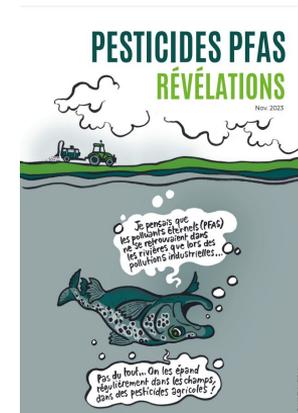
Mai  
2022



Janv.  
2023



Jun  
2023



Nov.  
2023

**Levier d'action 1 : Identifier les sources d'émissions**

**Levier d'action 2: Améliorer la surveillance des milieux**

**Levier d'action 3: Adapter le traitement de l'eau potable**

**Levier d'action 4: Agir sur les achats publics**

**Levier d'action 5: Sensibilisation et actions politiques et juridiques**

# 1- Identifier les sources d'émissions

# Sources d'émission des PFAS

## Les sites industriels de production de PFAS

(20 sites en UE dont 5 en France)

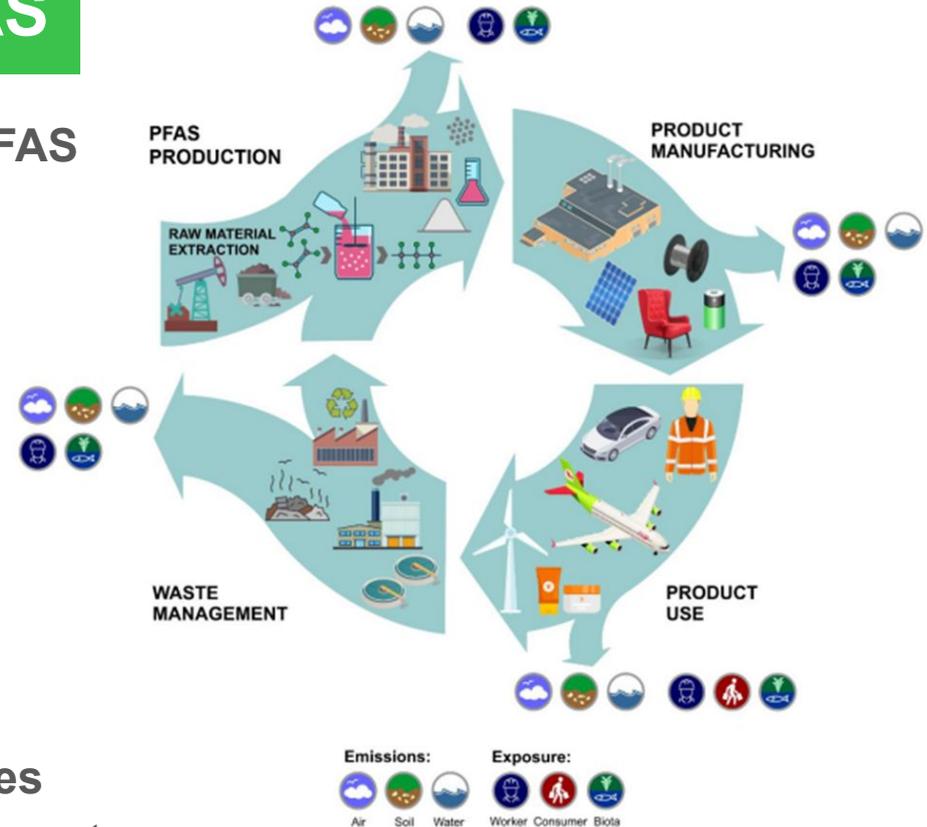
## Sites industriels utilisant des PFAS

Emissions pendant l'usage des produits contenant des PFAS

- mousse anti-incendie +++
- lavage / abrasion de textiles

Les émissions lors de l'étape de **gestion des déchets** sont peu connues mais potentiellement très importantes

Émissions non intentionnelles (sauf pour les pesticides!)



# Identification des principaux sites émetteurs

- **Identification des principaux sites ICPE émetteurs** (Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des PFAS dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation)

Accès aux résultats via la plateforme  
**GIDAF**

## **Limitations dans l'identification des sites ICPE émetteurs (arrêté du 20/06/2023):**

- Ne concerne pas toutes les ICPE
- Recherche obligatoire limitée à 20 substances (6:2 FTS non inclus)
- Recherche de substances basée sur l'analyse des industriels
- Limitation des laboratoires

- **Inventaire des grands incendies d'hydrocarbures** depuis les années 1950 et des principaux sites d'entraînement civils et militaires à l'utilisation de mousses anti-incendie

Accès?

## 2- Améliorer la surveillance des milieux

# Pourquoi suivre la qualité des milieux?



Informer



Assurer les usages = limiter les risques sanitaires via la consommation d'eau potable / les denrées alimentaires, principales sources d'exposition de l'homme



Évaluer les conséquences pour les milieux

Respecter la réglementation :



- Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive EDCH...
- [L.2213-29 du CGCT](#) : “Le maire surveille, au point de vue de la salubrité, l'état des ruisseaux, rivières, étangs, mares ou amas d'eau.”

# Les actions de l'Etat en matière de surveillance

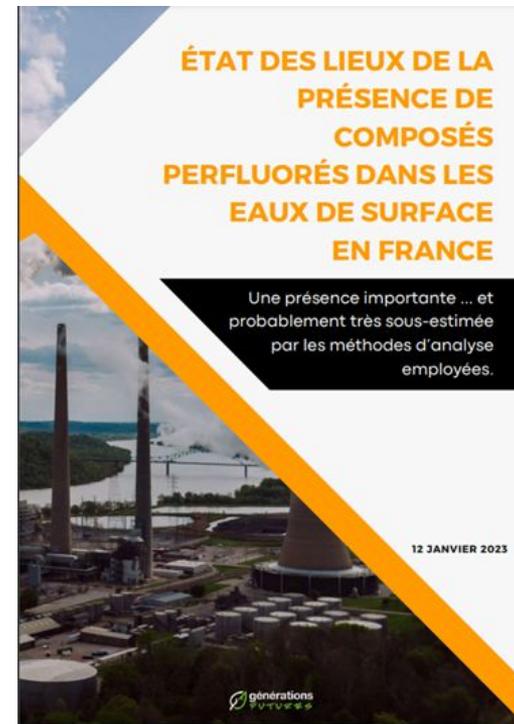
<b>Effluents aqueux des ICPE</b>	Estimation quantité total de PFAS 20 substances obligatoires + substances identifiées par l'exploitant	Arrêté du 20/06/2023 - En cours Pas de surveillance perenne
<b>Eaux de surface</b>	PFOS + 4 autres PFAS	Arrêté du 26 avril 2022 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux
<b>Eaux souterraines</b>	20 PFAS	
<b>Eau potable</b>	20 PFAS	Arrêté du 30/12/2022 - A partir de 2026 (sauf pour les sites contaminés avérés)
<b>Sols</b>	<i>"surveillance des sols sera investiguée uniquement à l'occasion des cessations d'activités des installations industrielles"</i>	Plan gouvernemental
<b>Denrées alimentaires</b>	plans de surveillance exploratoire poissons et viandes: 16 PFAS fruits et légumes (AURA) : 4 PFAS	Instruction DGAL à destination des DRAAF 2022 / 2023

# Focus sur la surveillance des eaux de surface

Recherche par **les agences de l'eau** depuis 2017/2018  
Données disponibles sur la base de données Naiades

Données de 2020 exploitées par GF:

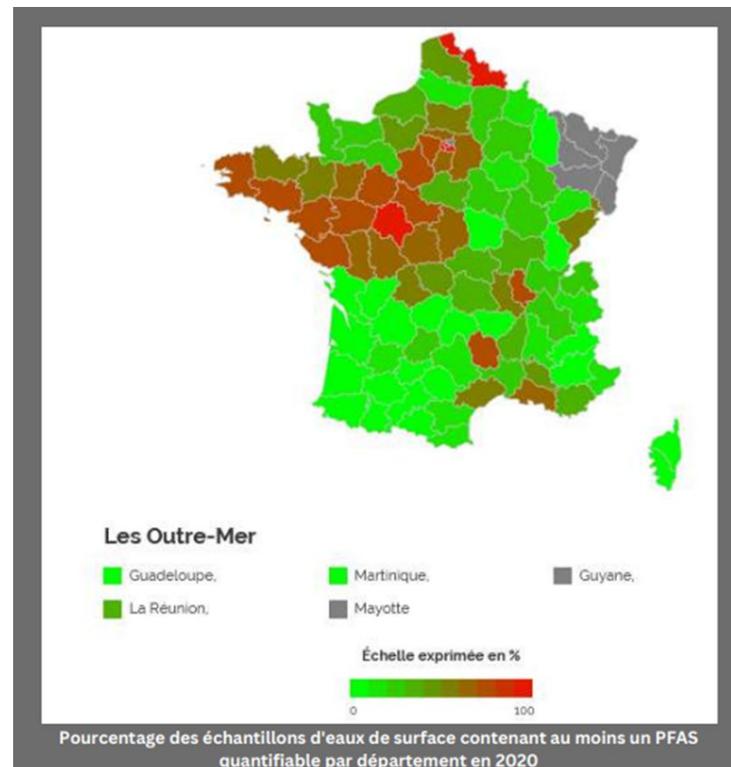
- **18 PFAS recherchés** au moins une fois en 2020
- Près de **4 échantillons sur 10** (36% des cas contiennent des PFAS en quantité suffisantes pour être mesurés (= quantifiés)  
résultat Anses 2011: 25% des échantillons contaminés



# Focus sur la surveillance des eaux de surface

L'effort de recherche est très variable selon les agences de l'eau:

- Méthode d'analyse utilisée disparate avec des limites de quantification variable (de 1 à 200 ng/L)
- Nombre de substances recherchées variable (entre 0 et 11 selon les départements)
- Fréquence de recherche variable (entre 6 à 440 échantillons analysés par département en 2020)



# Focus sur la surveillance des eaux de surface

“on ne trouve que ce que l’on cherche”

Performance des méthodes d'analyse primordiale pour évaluer la contamination des milieux. Choix du laboratoire +++

Besoin de :

- Limite de détection/quantification les plus basses possibles
- Méthode globale pour analyser la présence de l'ensemble des PFAS
- Méthodes spécifiques pour les PFAS “non obligatoires”: notamment 6:2 FTS, TFA
- Disponibilité

Les CT peuvent disposer d'un laboratoire d'analyse qui intervient dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale et dans la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement en application de l'[article L. 2215-8 du CGCT](#).

# Focus sur la surveillance de l'eau potable

Surveillance obligatoire par les **ARS** à partir de 2026  
Données actuelles très lacunaires / non disponibles

## Situation à Lyon:

Campagnes exceptionnelles de recherche en juillet septembre et décembre 2022.  
Recherche intégrée dans le contrôle sanitaire normal depuis janvier 2023:  
Plusieurs analyses  $> 0.1 \mu\text{g/L}$  pour l'ensemble des 20 PFAS (->  $0,375 \mu\text{g/L}$ )

## Situation à Rumilly:

Campagnes exceptionnelles de recherche en août et octobre 2022  
->  $0,124 \mu\text{g/L}$  PFOA (valeur sanitaire Anses :  $0,075 \mu\text{g/L}$ )  
Depuis le 14 novembre 2022, 2 captages d'eau déconnectés du réseau de distribution

**Info connue depuis 2018 par l'Agence de l'eau mais non transmise à l'ARS**



Le Canard enchaîné  
@canardenchaine

Trop de cochonneries dans les robinets ? Un directeur d'ARS sonne l'alarme sur l'eau potable dans un message confidentiel que "Le Canard" a pu consulter. En cause : les polluants éternels (PFAS) et les résidus de pesticides qui envahissent les tuyaux...

[lecanardenchaine.fr](https://lecanardenchaine.fr)  
Translate post

**Eau secours ! la pollution de moins en moins potable**

*Faut-il se méfier de l'eau du robinet ? Un directeur d'ARS recommande, dans un message confidentiel, de se préparer à boire de l'eau en bouteille.*

# Focus sur la surveillance de l'alimentation

Aucune surveillance obligatoire inscrite dans la loi

Données actuelles très lacunaires / non disponibles

Plans de surveillance de la DGAL poisson (2022) / viandes (2023)

- + Plan de surveillance exploratoire dans fruits et légumes mise en place par certaines DRAAF (AURA):
  - **A Lyon:** 9 prélèvements > valeurs indicatives recommandées par l'UE
  - **A Rumilly:** “net dépassement du « bruit de fond » habituellement mesuré dans ces matrices, sans pour autant remettre en cause la possibilité de commercialisation des produits.”

# Focus sur la contamination des oeufs:

## Marqueurs très sensibles de la présence de PFAS

### → Autour de Pierre Bénite:

4 campagnes de prélèvements en 2022/2023

Résultats >>> valeurs réglementaires: 28,3 µg/kg (>>> 1,7 µg/kg) = risque sanitaire

Consommation des oeufs des particuliers déconseillés

### → A Rumilly:

Pas de dépassement de la valeur réglementaires dans un élevage de poule en plein air

### → En région parisienne :

environ 50% de dépassement de la norme

-> 9,7 µg/kg - Surtout du PFOS

Pas de source évidente de contamination

# Le rôle des élus locaux dans la surveillance

=> Surveillance / action de l'État lacunaire = Rôle des élus locaux +++

Nécessité d'un dialogue avec les services déconcentrés de l'Etat (DREAL, ARS, DRAAF, DDPP): demander les données disponibles!

Possibilité de participer à l'établissement des programmes de surveillance (par exemple au sein des SDAGE/ SAGE)

- **SDAGE** : élaboré par les Comités de bassin, composés à 40% d'élus locaux
  - encadre les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau
  - articulé avec un programme de mesures (PDM) et de surveillance (PDS)
- **SAGE** : élaboré par les Commissions Locales de l'Eau (CLE)
  - son règlement peut "Définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau" (II° du 2 de l'article [L212-5-1 du code de l'environnement](#))

## 3- Adapter le traitement de l'eau potable

# Agir sur le traitement de l'eau potable

PFAS pas éliminés par les techniques classiques (coagulation, floculation, sédimentation, filtration, biofiltration, oxydation chimique (chloration, ozonation, procédés d'oxydation avancés), irradiation UV etc.)

Méthodes qui seraient plus efficaces: Charbon actifs, osmose inverse, nanofiltration...

Coût +++ (plusieurs Md d'euros/an)

**=> Besoin d'identifier et de réduire les émissions de PFAS à la source**

**=> Nécessité d'appliquer le principe pollueur/payeur**

**Chemours, Dupont et Corteva** vont payer > 1Md de dollars pour résoudre les litiges concernant la pollution de l'eau potable dans plusieurs villes américaines

## 4- Agir sur les contrats et achats publics

# Agir sur les achats publics

## Reconnaître où se trouvent les PFAS



Produits de soins personnels



Mousses anti-incendie



Vêtements résistants à l'eau



Peintures



Cosmétiques



Ustensiles de cuisine antiadhésifs

# PFAS



Photographie



Emballages de restauration rapide



Pesticides



Meubles résistants aux taches



Produits résistants aux taches



Sacs de maïs soufflé pour micro-ondes

# Agir sur les achats publics et l'économie

Privilégier des produits exempts de PFAS

ustensiles de cuisine / mobiliers / peintures / mousse anti-incendie / EPI des agents etc...

## Members of ChemSec's PFAS Movement

At ChemSec, we recognise that citizens and public interest groups are not the only voices needed in the debate about toxic PFAS chemicals – businesses are equally important. And we know for a fact that many companies have a strong dedication to move away from PFAS in products and supply chains.



Follow [PFAS news as it unfolds](#)



## PFAS-Free Products

For more information about these products, click links and see footnotes.

If you would like your product added to this page, please see our [Eligibility Criteria](#) or email [Seth@GreenSciencePolicy.org](mailto:Seth@GreenSciencePolicy.org).



## **5 - Actions politiques et juridiques**

# Instruments politiques

- Possibilité de s'organiser collectivement sur le modèle des [Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens](#)
- Adopter des motions dans les assemblées délibérantes des CT/EPCI pour alerter l'Etat
  - Exemple du conseil départemental de Charente-Maritime sur le [chlorothalonil](#)
- Interpeller les parlementaires de votre circonscription et le Gouvernement
  - Les sénateurs, représentants des CT, sont plus susceptibles d'être à l'écoute
  - peut déboucher sur des QAG, une mission d'information, des initiatives législatives ou réglementaires

# Les outils en santé environnementale

→ Le **contrat local de santé** (CLS), porté par l'ARS et une CT ou leur groupement, vise à réduire inégalités de santé.

Il porte généralement sur :

- la promotion de la santé
- la prévention
- les politiques de soins
- l'accompagnement médico-social

Il permet de rendre cohérent le Projet Régional de Santé (PRS) avec l'action des CT au travers d'objectifs, d'actions et de moyens communs.

Il peut inclure un volet sur la santé environnementale et donc les pollutions aux PFAS.

→ S'impliquer dans l'élaboration des **PRSE** en participant aux concertations

- **Exemple d'action intentées contre des industriels:**

Aux Pays Bas: Action intentée par 4 communes (Dordrecht, Papendrecht, Sliedrecht and Molenlanden): Chemours jugé responsable des dommages causés aux municipalités de la région dûs aux émissions de PFOA et GenX.

- **Instruire un recours en manquement / pour carence fautive de l'Etat**

Saisine du Conseil d'Etat par la [ville de Grande-Synthe](#) sur les émissions de GES

**Merci pour votre attention!**